

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, 451, BOULEVARD SAINT-JEAN, POINTE-CLAIRE, QUÉBEC, **LE MARDI 10 SEPTEMBRE 2019**, À 19 H 30, APRÈS QU'AVIS DE CONVOCATION FÛT TRANSMIS LE VENDREDI LE 6 SEPTEMBRE 2019.

PRÉSENTS : Mesdames les conseillères C. Homan, T. Stainforth et K. Thorstad-Cullen, ainsi que messieurs les conseillers P. Bissonnette, C. Cousineau, B. Cowan, E. Stork et D. Webb formant quorum sous la présidence de monsieur le maire John Belvedere.

Monsieur Robert-F. Weemaes, directeur général, ainsi que Me Caroline Thibault, directrice du service des affaires juridiques et greffière, sont également présents.

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes. Il fait mention du bel été que nous avons eu ainsi que des superbes activités estivales qui ont eu lieu tout au courant de cette belle saison.

Monsieur le maire fait également mention des travaux d'archéologies sur les avenues Sainte-Anne, Demers et Saint-Joachim. Il fait part des découvertes trouver depuis le début des travaux.

Monsieur le maire fait mention que la Ville de Montréal fait un tour d'horizon concernant l'utilisation de pesticides, mais que la Ville de Pointe-Claire a déjà un règlement concernant l'utilisation des pesticides.

2019-550 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork, Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement D'approuver l'ordre du jour ayant été dressé en ce qui concerne la présente séance, avec les modifications suivantes :

- À la version anglaise de l'item 20.08, nous devrions y lire « appoint » à la place de « nominate » ;
- En ajoutant à l'item 30.07 après « taxes incluses » l'information suivante :
 - « ce qui représente la portion A des travaux ;

Pour les portions B et C des travaux, celles-ci sont octroyées pour les sommes respectives de 5 547,54 \$, et 34 779,94 \$, taxes incluses, mais le tout sujet à l'autorisation préalable du directeur général pour leur exécution. » ;

- À l'item 30.15, nous devrions y lire « 4 459,28 \$ » et non « 94 462,67 \$ » ;
- En ajoutant à l'item 30.19 après « fourniture de » le mot « bandes ».

2019-551 APPROBATION – PROCÈS-VERBAL – SÉANCE RÉGULIÈRE DU 13 AOÛT 2019

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement D'approuver la version française et la version anglaise du procès-verbal de la séance régulière du 13 août 2019.

2019-552 APPROBATION – PROCÈS-VERBAL – RÉUNION DU COMITÉ DE CIRCULATION TENUE LE 11 JUILLET 2019

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'approuver la version française et la version anglaise du procès-verbal de la réunion du comité de circulation tenue le 11 juillet 2019.

2019-553

PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont adressées aux membres du conseil par les personnes ci-après indiquées concernant les sujets suivants :

Madame Susan Weaver :

- Les délais pour la construction des deux (2) maisons sur l'avenue du Bras d'Or ;
- Révision des plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) ;
- La participation de madame Naomi Lane au « Festival de l'architecture ».

Madame Lois Butler :

- Travaux d'archéologies.

Madame Genny Gomes :

- Les plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) versus la résolution.

2019-554

ADOPTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE PC-2775 CONCERNANT LA LOCALISATION ET LE COEFFICIENT D'OCCUPATION DU SOL MAXIMAL AUTORISÉ D'UN USAGE « RESTAURANT » DANS LA ZONE C8 (MÉGA-CENTRE DES SOURCES)

RÉSOLU :

Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement
D'adopter un règlement modifiant le Règlement de Zonage PC-2775 concernant la localisation et le coefficient d'occupation du sol maximal autorisé d'un usage « restaurant » dans la zone C8 (Méga-Centre des Sources).

2019-555

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-2748 CONCERNANT LA CONSTITUTION D'UN FONDS DE ROULEMENT POUR AUGMENTER CELUI-CI PAR 1 300 000 \$

Madame la conseillère Stainforth dépose un projet de règlement modifiant le Règlement PC-2748 concernant la constitution d'un fonds de roulement pour augmenter celui-ci par 1 300 000 \$;

Madame la conseillère Stainforth donne également avis que ce règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil.

2019-556

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE PC-2775 DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE POUR PERMETTRE L'USAGE « CENTRE DE SOINS CANIN » DANS LA ZONE COMMERCIALE C1 (PLAZA POINTE-CLAIRE)

Madame la conseillère Stainforth dépose un projet de règlement modifiant le Règlement de Zonage PC-2775 de la Ville de Pointe-Claire pour permettre l'usage « centre de soins canin » dans la zone commerciale C1 (Plaza Pointe-Claire) ;

Madame la conseillère Stainforth donne également avis que ce règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil.

2019-557

ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE PC-2775 DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE POUR PERMETTRE L'USAGE « CENTRE DE SOINS CANIN » DANS LA ZONE COMMERCIALE C1 (PLAZA POINTE-CLAIRE)

RÉSOLU :

Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,
Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement
D'adopter un projet de règlement modifiant le Règlement de Zonage PC-2775 de la Ville de Pointe-Claire pour permettre l'usage « centre de soins canin » dans la zone commerciale C1 (Plaza Pointe-Claire).

2019-558

APPROBATION – PIIA – 99, AVENUE PARKDALE

ATTENDU QUE le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 99, avenue Parkdale, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 15 avril 2019 ;

Vote contre :
Madame la conseillère Homan
RÉSOLU :

Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen,
Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et majoritairement
D'approuver les documents suivants reçus au service d'urbanisme le 25 mars 2019 et les 4, 11 et 19 avril 2019 :

- Implantation et élévations_04-04-19 ;
- Evaluation Arboricole_99 Parkdale-_arboriculture_révision#1_11-04-2019 ;
- Perspective_2019-03-25 ;
- Plan d'insertion_04-04-19 ;
- Échantillons-1 à 3_2019-03-25 ;

et ce, relativement à la démolition de la maison existante et à la construction d'une nouvelle maison unifamiliale au 99, avenue Parkdale, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 7 200 \$ auprès du service d'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

2019-559

APPROBATION – PIIA – 45, AVENUE HILLSIDE (LOT VACANT)

ATTENDU QUE le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 45, avenue Hillside (lot vacant), exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 12 août 2019 ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,

Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement

RÉSOLU :

D'approuver les documents suivants reçus au service d'urbanisme les 10 et 23 juillet 2019 et les 9 et 29 août 2019 :

- Implantation révisée_2019-08-09 ;
- Élévations couleurs_2019-08-29 ;
- Évaluation arboricole_45_Hillside_arboriculture_10-07-2019 ;
- Échantillons_2019-07-23 ;

et ce, relativement à la construction d'une nouvelle maison unifamiliale sur le lot vacant au 45, avenue Hillside, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 5 800 \$ auprès du service d'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

2019-560

APPROBATION – PIIA – 91, AVENUE CEDAR

ATTENDU QUE le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 91, avenue Cedar, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 12 août 2019 ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,
Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement

RÉSOLU :

D'approuver les documents suivants reçus au service d'urbanisme le 16 mai 2019, le 24 juillet 2019 et le 7 août 2019 :

- Plans_Révision 2_2019-07-24 ;
- A-901_Perspective_2019-07-24 ;
- Évaluation Arboricole_91 Cedar_arboriculture__07-08-2019 révision #4 ;
- Implantation _2019-07-24 ;

et ce, relativement à la construction d'une nouvelle maison de plain-pied au 91, avenue Cedar, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 12 000 \$ auprès du service d'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit ;

D'indiquer que la résolution 2018-636 adoptée à la séance régulière du 11 septembre 2018 et la résolution 2019-384 adoptée à la séance régulière du 11 juin 2019 sont annulées par l'adoption de la présente résolution.

2019-561

APPROBATION – PIIA – 54, AVENUE POINTE-CLAIRE

ATTENDU QUE le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 54, avenue Pointe-Claire, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 15 juillet 2019 ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,
Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement

RÉSOLU :

D'approuver les documents suivants reçus au service d'urbanisme le 25 juin 2019 et les 10 et 11 juillet 2019 :

- Aménagement rue_2019-06-25 ;
- Échantillons_2019-06-25 ;
- Évaluation arboricole_54 Pointe-Claire_arboriculture__11-07-2019 ;
- Plans complets_10-07-2019 ;

et ce, relativement au déplacement de la maison plus près de la rue, à l'ajout d'un deuxième étage au sud de la maison, à l'ajout d'une unité d'entreposage d'un étage au nord de la maison, à l'ajout d'un porche et d'enceintes et au remplacement du revêtement, des fenêtres, du toit et des soffites au 54, avenue Pointe-Claire, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 5 000 \$ auprès du service d'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

2019-562

APPROBATION – PIIA – 51, AVENUE PARKLAND

ATTENDU QUE le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 51, avenue Parkland, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 10 juin 2019 ;

Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen,
Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement

RÉSOLU :

D'approuver les documents suivants reçus au service d'urbanisme le 16 janvier 2019 et le 9 juillet 2019 :

- Cahier_Presentation_51Parkland_révisé_2019-07-09 ;
- Implantation_2019-07-09 ;
- NoteUrbanisme_51 Parkland_arboriculture__16-01-2019 ;

et ce, relativement à la démolition du bungalow existant et à la construction d'une maison à deux étages avec un garage double attaché au 51, avenue Parkland, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 18 500 \$ auprès du service d'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

2019-563

**APPROBATION – PIIA – 29, AVENUE BRAS D'OR ET 31, AVENUE BRAS D'OR
(FUTURE ADRESSE)**

ATTENDU QUE le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel sont assujetties les propriétés situées au 29, avenue Bras d'Or et 31, avenue Bras d'Or (future adresse), exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 13 mai 2019 ;

Il est proposé par madame la conseillère Homan,
Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement

RÉSOLU :

D'approuver les documents suivants reçus au services d'urbanisme le 3 mai 2019, les 7 et 11 juin 2019 et le 9 juillet 2019 (29, avenue Bras d'Or) :

- Implantation_11-06-2019 ;
- Évaluation_arboriculture_07-05-2019 ;
- Insertion_9-07-2019 ;
- Perspective - Collorichio_09-07-2019 ;
- Élévations principale et gauche_11.06.2019 ;
- Élévations arrière et droite_11.06.2019 ;
- Échantillons_2019-05-03 ;

D'approuver les documents suivants reçus au services d'urbanisme le 7 mai 2019, les 11 et 19 juin 2019 et le 9 juillet 2019 (31, avenue Bras d'Or (future adresse)) :

- Implantation_11-06-2019 ;
- Évaluation_arboriculture_07-05-2019 ;
- Insertion_9-07-2019 ;
- Perspective_19-06-2019 ;
- Élévations (4 côtés)_19-06-2019 ;
- Échantillons 1 et 2_2019-05-03 ;

et ce, relativement à la démolition de l'immeuble au 29, avenue Bras d'Or, à la subdivision du lot et à la construction de deux (2) nouvelles maisons au 29, avenue Bras d'Or et au 31, avenue Bras d'Or (future adresse), ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance des permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission des permis, des garanties financières aux montants de 9 060 \$ (29, avenue Bras d'Or) et de 7 480 \$ (31, avenue Bras d'Or (future adresse)) auprès du service d'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et aux permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

2019-564 APPROBATION – PIIA – 28, AVENUE DE BRESLAY

ATTENDU QUE le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 28, avenue de Breslay, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 12 août 2019 ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,
Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement

RÉSOLU : D'approuver les documents suivants reçus au service d'urbanisme le 22 juillet 2019 :

- Échantillon_2019-07-22 ;
- Insertion_2019-07-22 ;
- Plans_Photos_2019-07-22 ;

et ce, relativement au retrait de l'auvent de métal au-dessus de la porte avant et au remplacement des matériaux de revêtement, à l'exception de la pierre sur les élévations avant et sud au 28, avenue de Breslay, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 4 000 \$ auprès du service d'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

2019-565 OCTROI – DÉROGATION MINEURE – 1, AVENUE PARIS

Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen,
Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement

RÉSOLU : D'octroyer une demande de dérogation mineure pour permettre au 1, avenue Paris, une marge avant secondaire de 6,13m (20,11pi) plutôt que la marge minimale requise de 7,5m (24,6pi), afin de régulariser la localisation d'une maison existante construite en 1988.

2019-566 OCTROI – DÉROGATION MINEURE – 54, AVENUE POINTE-CLAIRE

Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,
Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement

RÉSOLU : D'octroyer une demande de dérogation mineure pour permettre au 54, avenue Pointe-Claire :

- a) La construction d'un bâtiment accessoire attaché au bâtiment principal plutôt que situé à 2m (6,56pi) de celui-ci ;
- b) La construction d'un bâtiment accessoire en recul de 0,75m (2,46pi) derrière la façade du bâtiment principal plutôt qu'en recul de 3m (9,8pi) tel que requis.

2019-567 OCTROI – DÉROGATION MINEURE – 12, AVENUE STEWART

Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,
Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement

RÉSOLU : D'octroyer une demande de dérogation mineure pour permettre au 12, avenue Stewart, l'empiètement de 105cm (42po) des marches d'escaliers dans la marge latérale est, là où un empiètement n'est pas autorisé.

2019-568 DÉPÔT – LISTE DES AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES POUR LA PÉRIODE DU 30 JUILLET 2019 AU 26 AOÛT 2019 ET LE REGISTRE DES CHÈQUES POUR LA PÉRIODE DU 30 JUILLET 2019 AU 26 AOÛT 2019

La liste des amendements budgétaires pour la période du 30 juillet 2019 au 26 août 2019 et le registre des chèques pour la période du 30 juillet 2019 au 26 août 2019 sont déposés et les membres du conseil en prennent acte.

2019-569 ADOPTION – RÉSOLUTION D'APPUI POUR LA RÉDUCTION DE L'UTILISATION DE PLASTIQUE À USAGE UNIQUE SUR LE TERRITOIRE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL

ATTENDU QUE la population est de plus en plus préoccupée par la croissance rapide de l'utilisation du plastique dans les emballages et les sacs à usage unique à l'échelle planétaire, et ce sans recyclage efficace ;

ATTENDU QU'il existe un lien significatif et important entre la production de plastique et l'émission de gaz à effet de serre qui contribuent aux changements climatiques ;

ATTENDU QUE la croissance rapide de l'industrie du plastique amenuise les efforts visant à réduire la pollution par le carbone et à prévenir une catastrophe climatique, en plus de contribuer à la destruction de l'environnement et à fragiliser la santé humaine ;

ATTENDU QUE les plastiques ne se dégradent que très lentement et qu'ils représentent une fraction importante des déchets qui encombrer nos sites d'enfouissement ;

ATTENDU QUE la population est maintenant sensibilisée aux risques que posent les plastiques pour la santé des humains et de l'environnement et au fait que des particules de plastique se retrouvent dans la chaîne alimentaire des poissons et des animaux ;

ATTENDU QUE la population canadienne est manifestement inquiète de la quantité de résidus de plastique présente dans l'environnement et s'attend à ce que des actions soient entreprises ;

ATTENDU QUE le recyclage seul n'apporte pas de solution efficace à ce problème et que certains pays d'outre-mer ont récemment cessé d'accepter les matériaux recyclables canadiens ;

ATTENDU QUE les déchets de plastiques submergent les installations de recyclage municipales du fait que divers types de plastique sont difficiles à séparer et ne sont pas compatibles les uns avec les autres ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'envisager l'interdiction du plastique à usage unique tel que les sacs de plastique, les pailles, les ustensiles, les tasses, les collets pour canettes et le polystyrène sous toutes ses formes sur le territoire de l'île de Montréal;

Il est proposé par madame la conseillère Homan,

Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement

RÉSOLU : QUE la Ville de Pointe-Claire appuie toute démarche visant à interdire le plastique à usage unique sur le territoire de l'île de Montréal ;

QUE la Ville de Pointe-Claire demande à l'Association des municipalités de banlieue ainsi qu'à la Ville de Montréal de travailler de concert en vue d'adopter un règlement interdisant l'utilisation sur le territoire de l'île de Montréal, des objets de plastique à usage unique pour les mets à emporter et dans les épiceries et les restaurants, incluant les sacs de plastique, les pailles, les ustensiles, les tasses, les collets pour canettes et le polystyrène sous toutes ses formes.

2019-570 AUTORISATION – 20^{ième} CONFÉRENCE ANNUEL DU LOISIR MUNICIPAL
« ENSEMBLE TOUT EST POSSIBLE »

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork ;
Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement
D'autoriser madame Geneviève Rocheleau, coordonnatrice – Espaces publics, Travaux publics et monsieur Mathieu Côté, coordonnateur-adjoint – Espaces publics, Travaux publics, à représenter la Ville de Pointe-Claire à la 20^{ième} conférence annuel du loisir municipal « Ensemble tout est possible » qui aura lieu les 2 et 3 octobre 2019 à Laval ;

D'autoriser le remboursement des frais encourus à cette conférence, conformément à la politique en vigueur ;

D'imputer les dépenses reliées à cette autorisation au poste budgétaire 02-701-71-313, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-13730 émis le 22 août 2019.

2019-571 AUTORISATION – CONGRÈS ANNUEL DE L'« ORDRE DES URBANISMES DU QUÉBEC »

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,
Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement
D'autoriser madame France Giguère, directrice par intérim – Service d'urbanisme, à représenter la Ville de Pointe-Claire au congrès annuel de l'« Ordre des Urbanismes du Québec » qui se tiendra à Shawinigan du 2 au 4 octobre 2019 ;

D'autoriser le remboursement des frais encourus à ce congrès, conformément à la politique en vigueur ;

D'imputer les dépenses reliées à cette autorisation au poste budgétaire 02-611-00-313, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-13808 émis le 28 août 2019.

2019-572 AUTORISATION – « FESTIVAL D'ARCHITECTURE 2019 »

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen,
Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement
D'autoriser madame Naomi Lane, coordonnatrice – Comité consultatif d'urbanisme, à représenter la Ville de Pointe-Claire au « Festival d'architecture 2019 » qui aura lieu à Toronto du 26 au 30 octobre 2019 ;

D'autoriser le remboursement des frais encourus à cette activité, conformément à la politique en vigueur ;

D'imputer les dépenses reliées à cette autorisation au poste budgétaire 02-611-00-313, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-13806 émis le 28 août 2019.

2019-573 AUTORISATION – CONGRÈS ANNUEL DES « PROFESSIONNELS DE L'INFORMATION 2019 »

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,
Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement
D'autoriser les cadres de la bibliothèque à représenter la Ville de Pointe-Claire au congrès annuel des « Professionnels de l'information 2019 » qui se tiendra à Montréal du 28 au 30 octobre 2019 ;

D'autoriser le remboursement des frais encourus à cette activité, conformément à la politique en vigueur ;

D'imputer les dépenses reliées à cette autorisation au poste budgétaire 02-702-30-313, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-13712 émis le 15 août 2019.

2019-574

AUTORISATION – « DÎNER DU SOUVENIR »

ATTENDU QUE le maire a été invité à participer au « Dîner du souvenir » organisé par le « Club de Golf de Beaconsfield » devant se tenir le 7 novembre 2019 ;

ATTENDU QUE la nature exceptionnelle de cette activité et un certain protocole exigent la présence du maire et de son épouse, madame Sandra Hudon ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,

Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement

RÉSOLU :

D'autoriser monsieur le maire Belvedere à représenter la Ville de Pointe-Claire au « Dîner du souvenir » organisé par le « Club de golf de Beaconsfield », en l'honneur de nos vétérans, devant se tenir le 7 novembre 2019 ;

D'autoriser le remboursement des frais encourus à cette activité, conformément à la politique en vigueur ;

D'imputer les dépenses reliées à cette autorisation au poste budgétaire 02-111-00-311, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-13841 émis le 30 août 2019.

2019-575

RENOUVELLEMENT – MANDAT DES MEMBRES DU « COMITÉ DE DÉMOLITION »

Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,

Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement

RÉSOLU :

QUE le mandat des membres du « comité de démolition » mentionné ci-dessous soit renouvelé du 1^{er} novembre 2019 jusqu'au 31 octobre 2020 :

- Monsieur Paul Bissonnette ;
- Monsieur Eric Stork ;
- Monsieur Brent Cowan ;

QUE monsieur Brent Cowan soit désigné comme président du comité ;

QUE le mandat des membres substitués du « comité de démolition » mentionnés ci-dessous soit renouvelé du 1^{er} novembre 2019 jusqu'au 31 octobre 2020 :

- Madame Cynthia Homan ; et
- Madame Tara Stainforth.

2019-576

APPROBATION – BAIL À INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE ET « LA SOCIÉTÉ DU PARC JEAN-DRAPEAU »

ATTENDU QUE la Ville de Pointe-Claire souhaite louer un espace d'entreposage dans les hangars du bassin olympique au bénéfice du club de canoë de Pointe-Claire ;

Il est proposé par madame la conseillère Homan,

Approuvé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement

RÉSOLU :

D'approuve un bail à intervenir entre la Ville de Pointe-Claire et « La Société du parc Jean-Drapeau » ;

D'autoriser Monsieur Gilles Girouard, Directeur – Culture, Sports, Loisirs et Développement communautaire, à signer ledit bail pour et au nom de la Ville de Pointe-Claire.

2019-577 APPROBATION – ACTE DE SERVITUDE ET DE CESSION À INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE ET « PROPRIÉTÉS MULTIFORMES INC. », EN TANT QU'AYANT DROIT DE « ROBERT GERALD MILLER HOLDINGS LTD », CONCERNANT LE LOT 2 528 368

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,
Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement
D'approuver un acte de servitude et de cession à intervenir entre la Ville de Pointe-Claire et « Propriétés Multiformes Inc. », en tant qu'ayant droit de « Robert Gerald Miller Holdings Ltd », concernant le lot 2 528 368, dans la mesure où cet acte est conforme au projet annexé en pièce jointe au dossier décisionnel 19-141-13850 ;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence l'assistante greffière, à signer ledit acte, pour et au nom de la Ville de Pointe-Claire.

2019-578 REJET DES SOUMISSIONS – TRAVAUX DE RÉPARATION EN MAÇONNERIE AU CENTRE NOËL-LEGAULT

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,
Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement
DE rejeter les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres lancé pour des travaux de réparation en maçonnerie au Centre Noël-Legault ;

D'autoriser le service de l'Ingénierie et des Immeubles à redéfinir le projet de manière à réduire les coûts et de retourner en appel d'offres afin de réaliser le projet en 2019-2020.

2019-579 REJET DE SOUMISSION – RECONSTRUCTION DU CHALET DU PARC GRANDE-ANSE

ATTENDU QUE l'appel d'offres public a été lancé, entre le 5 juillet 2019 et le 9 août 2019, pour la reconstruction du chalet du parc Grande-Anse ;

ATTENDU QUE le prix soumis excède largement le budget alloué ;

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement
DE rejeter la soumission reçue par « 3 Axes Construction Inc. » et d'autoriser le lancement, au moment jugé opportun, d'un nouvel appel d'offres.

2019-580 OCTROI D'UN CONTRAT – FOURNITURE DE SERVICES DE TRANSPORT DE VALEURS

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen,
Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement
D'octroyer un contrat, pour la fourniture de services de transport de valeurs, à « Société en commandite transport de valeurs Garda World » qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 61 259,51 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres DP190024 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-139-00-322, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-13828 émis le 29 août 2019.

2019-581 OCTROI D'UN CONTRAT – SERVICES DE SAUVEGARDE, DE MISES À JOUR ET DE DÉVELOPPEMENT POUR LE SITE WEB ET L'INTRANET POUR 2019

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement D'octroyer un contrat pour des services de sauvegardes, de mises à jour et de développement pour le site web et l'intranet, pour 2019, à « Cybens Technologies Inc. » qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 7 013,48 \$, taxes incluses, la Ville se réservant l'option de renouveler ce contrat pour chacune des années 2020 et 2021, conformément aux documents de l'appel d'offres DP190025 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-145-00-347, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-13810 émis le 28 août 2019.

2019-582 OCTROI D'UN CONTRAT – TRAVAUX D'ARBORICULTURE SUR LES RIVES DU LAC SAINT-LOUIS À L'AUTOMNE 2019

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'octroyer un contrat, pour des travaux d'arboriculture sur les rives du lac Saint-Louis à l'automne 2019, à « Services d'arbres Primeau Inc. » pour un montant total de 28 398,83 \$, taxes incluses, ce qui représente la portion A des travaux ;

Pour les portions B et C des travaux, celles-ci sont octroyées pour les sommes respectives de 5 547,54 \$, et 34 779,94 \$, taxes incluses, mais le tout sujet à l'autorisation préalable du directeur général pour leur exécution ;

D'imputer ces dépenses au poste budgétaire 02-701-71-571.

2019-583 OCTROI D'UN CONTRAT – LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON, SUR DEMANDE DE LOCATION, D'UN BOUTEUR SUR CHENILLES À BASSE PRESSION ET D'UNE PELLE MÉCANIQUE, INCLUANT LES OPÉRATEURS POUR DES TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork, Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement D'octroyer un contrat, pour la fourniture et la livraison, sur demande de location, d'un boueur sur chenilles à basse pression et d'une pelle mécanique, incluant les opérateurs pour des travaux de déneigement pour les années 2019, 2020 et 2021, à « Entreprise Vaillant », pour un montant total de 371 715,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres TP190056 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-330-00-513, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-13783, émis le 29 août 2019.

2019-584 OCTROI D'UN CONTRAT – REMPLACEMENT DE TROIS (3) UNITÉS DE CLIMATISATION AU CLUB DE CANOË

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement D'octroyer un contrat pour le remplacement de trois (3) unités de climatisation au club de canoë, à « Groupe Promécanic Ltée. », pour un montant total de 56 567,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres BP1924-17143D ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-419-02-897, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-13826, émis le 29 août 2019.

2019-585 OCTROI D'UN CONTRAT – LA DÉMOLITION ET LA RECONSTRUCTION D'UNE PARTIE DE LA DALLE DU GARAGE AUX TRAVAUX PUBLICS

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement D'octroyer un contrat, pour la démolition et la reconstruction d'une partie de la dalle du garage des Travaux publics, à « Les terrassements Montréal » pour un montant total de 362 976,08 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres BP1919-17152 ;

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 22-417-82-851 et 22-418-12-876, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-13814, émis le 30 août 2019.

2019-586 OCTROI D'UN CONTRAT – LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE DEUX (2) CAMIONNETTES (4X2) AVEC ROUES SIMPLES

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement D'octroyer un contrat, pour la fourniture et la livraison de deux (2) camionnettes (4x2) avec roues simples, à « Fortier Auto Ltée. » qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 97 089,23 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres TP190058 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-419-02-905, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-13761 émis le 30 août 2019.

2019-587 OCTROI D'UN CONTRAT – LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE DISPOSITIFS ANTI-REFOULEMENT

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'octroyer un contrat, pour la fourniture et l'installation de dispositifs anti-refoulement, à « MecanicAction Inc. » pour un montant total de 78 987,83 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres BP1928-19027 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-419-33-897, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-13830 émis le 30 août 2019.

2019-588 APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT – RECONSTRUCTION DE L'AVENUE GLENBROOK CRESCENT

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement D'approuver une modification au contrat intervenu avec « Gérald Théorêt Inc. », pour la reconstruction de l'avenue Glenbrook Crescent, pour un montant total de 40 859,24 \$, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 2 660 854,69 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-417-02-857, tel qu'il appert au certificat du trésorier n° 19-13774 émis le 27 août 2019.

2019-589 APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT – RECONSTRUCTION DE L'AVENUE HILLCREST

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement D'approuver une modification au contrat intervenu avec « Construction G-Nesis Inc. », pour la reconstruction de l'avenue Hillcrest, pour un montant total de 5 817,57 \$, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 2 220 991,61 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-418-42-875, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-13771 émis le 27 août 2019.

2019-590 APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT – RÉPARATION DU TOIT DU CHALET DE TENNIS DU PARC SUMMERHILL

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan,
Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement
D'approuver une modification au contrat intervenu avec « Toiture Couture », pour la réparation du toit du chalet de tennis du parc Summerhill, pour un montant total de 4 459,28 \$, taxes exclues ;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 94 462,67 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-417-02-851, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-13843 émis le 30 août 2019.

2019-591 APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT – TRAVAUX DE VERDISSEMENT ET D'EMBELLEMENT DU BOULEVARD HYMUS, ENTRE L'AVENUE MANFRED ET L'AVENUE DELMAR

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,
Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement
D'approuver une modification au contrat intervenu avec « Projets d'aménagements Inc. », pour des travaux de verdissement et d'embellissement du boulevard Hymus, entre l'avenue Manfred et l'avenue Delmar, pour un montant total de 3 875,42 \$, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 350 020,19 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 22-416-12-837 et 22-418-02-873, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-13769 émis le 22 août 2019.

2019-592 APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT – TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ AU PARC DE STEWART HALL

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan,
Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement
D'approuver une modification au contrat intervenu avec « Les mains vertes du paysage Inc. » pour des travaux d'amélioration de l'accessibilité au parc de Stewart Hall, pour un montant total de 13 113,08 \$, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 317 581,73 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-416-02-832, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 19-13817 émis le 29 août 2019.

2019-593 APPROBATION – CRITÈRES D'ÉVALUATION – SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE PROJET D'ORIENTATION STRATÉGIQUE DU SECTEUR DE LA CULTURE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan,
Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement
D'approuver les critères d'évaluation devant être employés dans le cadre d'un appel d'offres devant être lancé pour retenir des services professionnels pour le projet d'orientation stratégique du secteur de la culture, tel que lesdits critères apparaissent dans la section « Description » du dossier décisionnel 19-701-13337.

2019-594 APPROBATION – CRITÈRES D'ÉVALUATION – FOURNITURE DE BANDES DE PATINOIRES DE VINYLE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,
Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement
D'approuver les critères d'évaluation devant être employés dans le cadre d'un appel d'offres devant être lancé pour la fourniture de bandes de patinoire de vinyle, tel que lesdits critères apparaissent à la section « Description » du dossier décisionnel 19-773-13848.

2019-595 APPROBATION – CRITÈRES D'ÉVALUATION – FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION DE SERVICES DE VÉRIFICATION PRÉ-EMPLOI

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Webb,
Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement
D'approuver les critères d'évaluation devant être employés dans le cadre d'un appel d'offres devant être lancé pour la fourniture de services professionnels pour la réalisation de services de vérification pré-emploi, tel que lesdits critères apparaissent au dossier décisionnel 19-161-13243 et en utilisant un système de pondération et d'évaluation des offres conformément aux articles 573.1.0.1 et 573.1.0.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

2019-596 DÉPÔT – LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR DÉCISIONS DÉLÉGUÉES POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2019

La liste des changements au personnel par décisions déléguées pour le mois de septembre 2019, telle que préparée par M. Vincent Proulx, Directeur – ressources humaines est déposée et les membres du conseil en prennent acte.

2019-597 APPROBATION – LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR DÉCISIONS NON DÉLÉGUÉES AU 13 AOÛT 2019

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement
D'approuver la liste des changements au personnel par décisions non déléguées au 13 août 2019, telle que signée par M. Robert-F. Weemaes, directeur général et monsieur Vincent Proulx, directeur – Ressources humaines.

2019-598 LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen,
Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement
DE lever la séance à 20 h 12.

John Belvedere, Maire

Me Caroline Thibault, Greffière